



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°492026

Le Maire de Lisle-sur-Tarn,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande en date du 09 avril 2026 de Mme ROSSINI Catherine en vue de son déménagement pour être autorisé à stationner avec un camion au droit de l'immeuble et rue Porte Peyrole le 11 avril 2026,

Considérant que cette demande n'est pas compatible avec le maintien normal de la circulation et du stationnement sur la voie concernée,

Il y a lieu de prendre les dispositions de sécurité suivantes :

ARRETE

Article 1 : Deux places de stationnement seront réservées au véhicule de déménagement rue des Grands Augustins au droit de l'immeuble et devant le 2 rue Porte Peyrole le 11 avril 2026 de 18 heures à 21 heures.

Article 2 : Des panneaux de signalisation ou des barrières correspondant aux normes en vigueur seront mis en place aux distances réglementaires et enlevés par Mme ROSSINI.

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux par Mme ROSSINI. Tous les riverains concernés seront informés par Mme ROSSINI.

Article 3 : La Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et la Police Municipale seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lisle-sur-Tarn, **09 AVR. 2026**
Le

Le Maire
Maryline LHERM

**Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :**

Philippe DUBREUIL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le...**09 AVR. 2026**...et/ou notifié à l'intéressé(e) le **09 AVR. 2026**... La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.